

ÉCOLE DOCTORALE N° 370
Lettres, sciences humaines et sociales - LSHS

ÉTABLISSEMENT
Université Clermont Auvergne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 05/06/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Thierry Martin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

Experts : Mme Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, École Supérieure des Professions Immobilières
M. Yannick BLANDIN, Université de Poitiers
M. Vincent MERLIN, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
Université de Caen Normandie
M. Cédric RIBEYRE, Université Grenoble-Alpes

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Patricia PARTYKA

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) n° 370 – *Lettres, sciences humaines et sociales* (LSHS) est l'une des cinq écoles doctorales de l'Université Clermont Auvergne (UCA), issue de la fusion au 1er janvier 2017 des deux universités clermontoises : Université Blaise Pascal et Université d'Auvergne. Elle est membre du collège des écoles doctorales (CED) et collabore activement avec la Maison des sciences de l'homme (MSH) de Clermont-Ferrand où sont implantés ses locaux.

Fortement pluridisciplinaire dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS), elle accueille les doctorants de 12 unités de recherche (UR), composées de 4 unités mixtes de recherche (UMR), 7 équipes d'accueil (EA) et 1 unité propre de l'université (UPU). Ces UR développent des recherches dans les domaines suivants : histoire, archéologie, géographie, architecture, philosophie, psychologie, sociologie, démographie, anthropologie, information-communication, linguistique, littératures et langues, arts, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), sciences de l'éducation.

Ses effectifs sont conséquents puisqu'elle totalise en moyenne environ 220 doctorants pour 95 encadrants potentiels.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La gouvernance de l'ED est conforme aux directives de l'arrêté de mai 2016. L'ED 370 est dirigée par un directeur, deux co-directrices, secondés par un conseil et soutenus par une gestionnaire. Le conseil de l'ED est composé de 24 membres, dont 12 représentants des UR, 2 représentants des personnels administratifs, 5 représentants élus des doctorants, 4 membres extérieurs, auxquels s'ajoutent 5 invités permanents sans voix délibérative (directeurs de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), de la MSH, du CED, etc.). Le conseil se réunit 3 fois par an. Les comptes rendus sont diffusés à tous les membres du conseil et ont vocation à être déposés sur le site internet de l'ED. Depuis la rentrée 2019, l'ED s'est dotée d'un règlement intérieur et dispose d'un bureau composé du directeur, des directeurs adjoints, d'un représentant des UR et d'un représentant des doctorants. Le bureau prenant en charge les questions urgentes se réunit en tant que de besoin, ce qui permet de limiter à trois les réunions annuelles du conseil.

Les moyens dont dispose l'ED constituent sa faiblesse majeure. Son budget est nettement insuffisant, passant de 29 400 euros en 2012 à 18 000 euros en 2019 pour 209 doctorants, soit une dotation de 82,30 euros annuel par doctorant, ce qui limite nécessairement leur mobilité scientifique et l'organisation de manifestations scientifiques. A cette dotation budgétaire s'ajoutent 22 500 euros de droits d'inscription destinés à financer les frais de soutenance en parité avec les laboratoires. Ce fonctionnement pourrait être simplifié, par exemple, par le versement d'une somme forfaitaire aux UR prenant alors à leur charge les frais de soutenance. Néanmoins cette somme resterait insuffisante, au regard de la politique mise en œuvre par l'ED visant à réduire la durée moyenne des thèses, réduction qui entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de soutenances. L'école doctorale s'investit néanmoins fortement dans les aides à la mobilité scientifique des doctorants, lesquels s'en estiment satisfaits. Le budget alloué annuellement par l'ED à la mobilité des doctorants est d'au moins 5 000 euros.

Concernant le soutien administratif, depuis la création de l'UCA, le pôle des études doctorales et HDR rassemble les personnels dont la mission est le suivi doctoral et postdoctoral. La gestionnaire de l'ED LSHS est donc désormais intégrée à ce service de l'UCA et placée sous une double tutelle, administrative (celle du pôle) et « politique » (celle du directeur élu). Elle partage donc son temps de travail et de présence entre les deux bureaux dont dispose l'ED, l'un à la MSH, l'autre à la direction de la recherche et de la valorisation, le bureau de la MSH assurant un contact de proximité avec les doctorants et les encadrants. Les doctorants disposent également de salles de travail à la MSH. Cette gestion en bi-site semble convenir à la direction de l'ED, à sa gestionnaire et aux doctorants. Toutefois, l'école doctorale a grandement souffert de l'instabilité de son personnel au moment de la fusion des deux universités et de la création de l'UCA. L'incertitude sur la titularisation à terme de la gestionnaire est une source d'inquiétude et un point d'attention pour l'ED.

L'école doctorale dispose d'un site internet complet et lisible, régulièrement mis à jour (même si la mise en ligne des comptes rendus du conseil pourrait être plus régulière). Les doctorants peuvent communiquer avec la direction de l'ED et la gestionnaire par mails et directement à la MSH. La discussion avec les doctorants, nombreux et représentatifs lors de la visite, a permis de constater que la communication des doctorants avec la gestionnaire et avec le directeur est très satisfaisante.

Le recrutement des doctorants contractuels est satisfaisant, clair et exigeant. Les contrats doctoraux sont de deux types :

- Les contrats « au fil de l'eau », intervenant en réponse à des appels à projet (AAP) de sources diverses (Agence Nationale de la Recherche, Région Auvergne Rhône-Alpes -AURA, Fonds européen de développement régional). Les candidats sont sélectionnés par un comité de sélection, composé de six membres dont deux issus du conseil de l'ED (dont le choix n'est pas toujours clair), et deux du laboratoire d'accueil. Ce comité de sélection étudie les dossiers et auditionne les candidats.
- Les contrats doctoraux mis au concours par l'UCA. Ils sont attribués par un jury constitué par le conseil de l'ED, qui se prononce exclusivement sur la qualité scientifique des candidats, présélectionnés par les conseils d'UR, le concours obéissant à des règles strictes, transparentes et conformes à l'éthique.

Le recrutement des doctorants hors contrat s'effectue de manière traditionnelle, les sujets de thèse étant élaborés généralement par le directeur de thèse et le candidat, puis validés par le directeur de l'UR et enfin par le directeur de l'ED. On peut regretter qu'il soit laissé à l'appréciation des laboratoires, sans qu'aucune politique définie de l'ED ne soit mise en place. Le recrutement est souvent local, mais l'ouverture nationale et internationale est forte, puisque de 2014 à 2019, 60 % des doctorants ne sont pas issus des masters de l'UCA. Ce type de recrutement pourrait néanmoins être amélioré.

Il faut noter que les thèses disposant d'un financement propre sont en faible nombre. En effet, les contrats doctoraux « au fil de l'eau » sont en nombre très limité, car dépendant des succès des UR dans leurs réponses aux AAP. Les contrats doctoraux de l'UCA sont en petit nombre, l'ED disposant de 5 contrats doctoraux, ce qui est faible compte tenu de l'étendue de son périmètre, du nombre élevé d'UR qu'elle regroupe (12) et de son fort potentiel d'encadrement. Les bourses conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) sont assez rares (3,1 %), mais en augmentation. Au final, l'autofinancement (salariés dont enseignement primaire et secondaire, famille, inactifs, etc.) représente 50,6 %. Le taux de doctorants ayant un financement dédié à la thèse ne représente que 50 % de l'effectif, et seulement 26,2 % des doctorants bénéficient d'un contrat doctoral sur budget d'État.

L'implantation de plusieurs UR sur des sites distants de Clermont-Ferrand (Ecole normale supérieur –ENS- de Lyon, Universités de Lyon 2 et Lyon 3, Saint-Etienne, Limoges) contribue à l'ouverture nationale de l'ED, ce qui explique que la proportion d'étudiants issus des masters de l'UCA soit inférieure à 60 %. Le nombre de doctorants étrangers est cependant assez faible (17 % en moyenne ; majoritairement africains) et a chuté en 2018. Le nombre de cotutelles reste faible (21 sur les 5 années du quinquennat, 4 seulement signées en 2018/2019).

Une charte du doctorat existe depuis 2010. Elle est complétée par un livret du doctorant, et une convention individuelle de formation signée en première année.

Le rayonnement scientifique de l'école doctorale est excellent, car elle dispose de nombreux partenariats, grâce aux divers établissements et organismes avec lesquels elle entretient des relations régulières : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) Clermont-Ferrand, Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup), École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, École du Louvre. L'ED entretient également des liens

réguliers avec le réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts et média (RESCAM) et, en Europe, avec le réseau d'universités constitué autour du doctorat d'études supérieures européennes *Les Littératures de l'Europe Unie*. Enfin, les unités de recherche auxquelles appartiennent ses doctorants participent activement à la formation des jeunes chercheurs en assurant leurs formations scientifiques disciplinaires. De plus, la Région AURA soutient l'activité de l'ED en contribuant à l'attribution de contrats doctoraux au fil de l'eau (projet régional structurant « Dispositif d'études cliniques sur les corpus santé » (DECLICS), projet BioEco qui est un contrat de plan État-Région) ou en apportant son concours à des actions ponctuelles, comme c'est le cas pour l'Université franco-chinoise. En outre, la ville de Clermont-Ferrand soutient la recherche doctorale grâce à la mise en place d'un prix du Jeune chercheur.

La politique scientifique de l'ED est dominée par l'ouverture à l'interdisciplinarité et, plus modestement, à l'international, via des journées scientifiques (colloque doctoral, journée transdisciplinaire, colloque « le Puy de la recherche ») et des manifestations scientifiques organisées ou co-organisées par l'ED. Il reste qu'il s'agit souvent de pluridisciplinarité et que la transdisciplinarité pourrait être davantage développée. L'ouverture internationale est notamment marquée par l'organisation de l'Université franco-chinoise, en collaboration avec l'ED *Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion* (SEJPG) et la Région AURA. On peut notamment relever une action de diffusion de la culture scientifique dans les lycées, très appréciée des doctorants, qui participent activement à cette manifestation.

Le collège doctoral joue un rôle décisif dans la coordination des politiques scientifiques et budgétaires des cinq ED de l'établissement ; il contribue à l'uniformisation des pratiques et à la formation des doctorants par des modules d'insertion socio-professionnelle.

• Encadrement et formation des doctorants

L'encadrement des doctorants est satisfaisant. Le nombre de doctorants inscrits est de 220 en moyenne (209 en 2018/2019) pour 95 encadrants, soit un taux d'encadrement potentiel de 2,2 doctorants par directeur de thèse, ce qui est satisfaisant. L'école doctorale mène activement une politique de réduction du taux d'encadrement : le nombre maximal de thèses dirigées a faibli, passant de 12 à 8, 3 directeurs seulement dépassant le plafond autorisé. Il y a là une orientation salubre, l'ED s'efforçant d'atteindre la préconisation inscrite dans son règlement intérieur limitée à six doctorants par encadrant, les cotutelles et codirections étant comptabilisées pour 50 %.

Le suivi des doctorants est efficace et pertinent. Deux comités de suivi sont en place pour les doctorants :

- Un comité de suivi individuel : conforme à l'arrêté de mai 2016, constitué de 3 membres désignés par le directeur de l'ED sur proposition des directeurs d'UR. Il a été mis en place par l'ED malgré la résistance de certains encadrants, et satisfait de façon variable les doctorants, qui se félicitent de leur existence, mais souhaitent davantage de transparence dans leur organisation.
- Un comité de suivi scientifique : proposé depuis 2012, il a pour fonction d'évaluer l'avancement scientifique de la thèse les premières et deuxième années. Dans les faits, ce dispositif n'est pas appliqué à l'ensemble des doctorants ; il est mis en œuvre au sein des UR et varie donc selon les UR. Sa constitution est encouragée par l'ED et donne lieu à validation, par le doctorant, de deux crédits de formation.

Ces deux comités sont indépendants l'un de l'autre ; un doctorant pouvant fort bien bénéficier des deux types de comité.

La formation des doctorants, riche et diversifiée, est adéquate aux profils et besoins des doctorants. Elle est assurée par l'ED, mais également par les UR et le CED. Les UR assurent la formation scientifique des doctorants. L'ED se charge des modules transdisciplinaires, souhaités par la direction de l'ED et appréciés par les doctorants, même s'ils sont peu développés pour des raisons de moyens financiers insuffisants et par manque de personnel. Ces modules de formation concernent : les langues (anglais ou espagnol), la méthodologie de l'enseignement et de la recherche (notamment enseignement supérieur et métiers de la recherche – ce module n'est plus assuré depuis 2018 par manque de personnel, la pratique du discours scientifique - rédaction, publication scientifiques. Par ailleurs, comme l'ont fait remarquer les doctorants lors de la visite du comité, il est difficile de mettre en place des formations pertinentes pour toutes et tous en raison de la forte pluridisciplinarité de l'ED. Les doctorants ont également la possibilité de suivre des formations transdisciplinaires dispensées par la MSH, venant élargir l'éventail proposé par l'ED. Le CED propose des formations transversales aux doctorants notamment pour l'insertion professionnelle, ainsi que le module « éthique de la recherche », obligatoire pour les doctorants inscrits en première année. Si le catalogue de formations proposées est

volumineux, plusieurs doctorants ont déploré qu'il soit souvent inadapté à leurs recherches et à leur profil. Ils ont également insisté sur les difficultés pratiques liées à l'organisation de ces formations (horaires inadaptés, information tardive empêchant de suivre la formation...). Les doctorants ont obligation de valider deux modules transdisciplinaires, et quatre modules du CED. La présentation des travaux est obligatoire pour les doctorants au sein de leur laboratoire au moins une fois au cours de leur formation. Les formations dispensées par le CED et par l'ED font l'objet d'une évaluation par les doctorants via des questionnaires. L'utilisation de cette évaluation pour faire évoluer l'offre de formation reste toutefois limitée.

L'animation auprès des doctorants est marquée par deux journées ou demi-journées de rentrée, organisées, l'une par le CED, l'autre par l'ED elle-même. Elles sont essentiellement destinées aux primo-inscrits. A cela s'ajoutent les Doctoriales®, une fois par an, et l'animation de manifestations scientifiques co-organisées avec les UR. La participation à une journée d'animation scientifique est obligatoire pour valider l'autorisation de soutenance de thèse.

Enfin l'ensemble des formations, séminaires et manifestations scientifiques suivis par le doctorant, ainsi que ses propres communications, est consigné dans un portfolio de compétences. Celui-ci est vérifié et validé par le directeur d'UR et le directeur d'ED, ce qui permet à l'ED, comme au doctorant lui-même et à son laboratoire d'accueil, de suivre en temps réel l'avancement de sa formation. Il s'agit donc là d'un dispositif pertinent qu'il convient de conserver.

La soutenance de la thèse est autorisée sous la condition que le doctorant ait validé la formation doctorale, prévue par la convention individuelle de formation doctorale.

La durée moyenne des thèses est d'environ 65 mois depuis 2012, ce qui est cohérent avec la moyenne des durées de thèses en sciences humaines et sociales au niveau national. Sa réduction est lente, ce qui s'explique notamment par la priorité donnée à l'amélioration du taux d'abandon de thèse (très faible effectivement), plutôt qu'à une réduction de la durée moyenne des thèses ; la direction s'efforce par diverses sollicitations d'encourager le doctorant en difficulté à terminer sa thèse plutôt qu'à l'abandonner ; il en résulte une augmentation mécanique de la durée des thèses. Cela s'explique aussi par le nombre important de doctorants salariés. Cependant, il faut noter que le nombre de thèses longues (supérieures à 6 ans) est en baisse tout comme le nombre d'abandons déclarés (passant de 18 à 3).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

En 2019, l'UCA a obtenu le label *HR Excellence in Research (HRS4R - Human resources strategy for researchers* - stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs). Cela implique la mise en place d'un certain nombre d'actions envers les doctorants dont celles de renforcer l'aide à l'insertion professionnelle, d'assurer un module d'information et de formation sur les carrières des chercheurs. Ont été également organisés des forums « Emploi-Doctorant », animés par des présentations et tables rondes avec des entreprises et des représentants de l'association Bernard Grégory, ainsi que des forums « Les rendez-vous de l'emploi » pour les docteurs (CED).

La valorisation du doctorat est effectuée via diverses manifestations : concours « Ma thèse en 180 secondes », Doctoriales®, prix jeunes chercheurs avec la ville de Clermont, activités de l'Association Doct'Auvergne (colloque « Le Puy de la recherche »), soutiens à des publications par les UR et l'école doctorale.

L'enquête sur le suivi des docteurs est, depuis 2016, menée par le CED et non l'ED. On note une baisse importante du nombre des réponses. Une réflexion pour déterminer les moyens de remédier à cette situation est nécessaire. Le taux d'emploi à trois ans est semblable à l'ensemble des écoles doctorales de l'Université, à savoir proche de 90 %. L'emploi est situé majoritairement dans la fonction publique, 8 % seulement dans le secteur privé. Le taux de postdoctorants est faible, 9 %, ce qui est fréquent en LSHS. Cependant, le taux de réponse a chuté depuis la mise en place du nouveau dispositif : alors qu'il était de 100 % pour les docteurs ayant soutenu en 2013, il est passé à 66 % puis 55 % pour les docteurs ayant soutenu en 2014 et 2015, si bien que le résultat est à présent difficilement exploitable, car peu significatif. La faiblesse du taux de réponse ne permet pas une exploitation fiable des données récoltées. De fait, ces données sont peu exploitées.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation de l'école doctorale passe par la rédaction du dossier d'évaluation. Elle est le fait de la direction de l'ED, assistée du bureau et du secrétariat. L'ED est très attentive à l'évolution des indicateurs d'évaluation, notamment à la mise en place de l'arrêté de mai 2016 et à la réduction du nombre d'abandons. Très investie dans la réussite de ses doctorants, la direction de l'ED s'efforce avec ténacité d'améliorer les résultats de son autoévaluation, comme en témoignent les objectifs novateurs de son projet à savoir :

- Faire aboutir plusieurs projets en cours : fusion de l'équipe « espaces humains et interactions culturelles » (EHIC) avec celle de « communication et sociétés » (ComSocs) en janvier 2021 ; renforcement du lien avec l'école d'architecture ; aide au rattachement de l'UR Philosophies et rationalités (PHIER) à l'ED *Philosophie* de l'Université de Lyon (ED 487), création d'un collège doctoral franco-allemand en langues et littératures au Moyen-Âge...
- Assurer une gestion administrative pérenne.
- Changer le nom de l'ED, pour accroître sa singularité et sa visibilité.
- Renforcer la dimension internationale (cotutelles et accueil de doctorants étrangers).
- Renforcer le suivi et la valorisation des doctorants/docteurs.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 370 LSHS se caractérise par la diversité des champs de recherche qu'elle recouvre. Elle s'efforce d'en faire une force, tout en uniformisant les procédures et en créant une offre de formation qui peut convenir à l'ensemble des doctorants. Cette politique de formation est un atout, de même que l'attention portée à l'aspect « humain » de la thèse et au doctorant en difficulté (ce qui se constate particulièrement concernant la politique vis-à-vis des abandons de thèse, laquelle peut cependant être encore renforcée). Il s'agit d'une ED dynamique et solide, soucieuse de la qualité de l'encadrement des doctorants et attentive à leur statut de chercheurs, et aux besoins que cela implique en termes d'ouverture nationale et internationale.

L'ED souffre encore des difficultés subies lors de la fusion des établissements d'origine, de la faiblesse de son budget de fonctionnement et de l'instabilité de son personnel administratif, difficultés que les efforts constants de l'ED ont permis de surmonter en grande partie. Enfin, point remarquable pour une structure aussi pluridisciplinaire, l'ED possède une personnalité originale et forte, que souligne l'attachement que lui manifestent aussi bien les encadrants que les doctorants.

• Points forts

- Adossement scientifique de qualité.
- Investissement fort de la direction.
- Dynamisme du soutien aux projets des doctorants.
- Effort effectif pour réduire la durée moyenne des thèses et le nombre d'abandons.
- Concours d'attribution des contrats doctoraux aux règles claires, impartiales et pertinentes.
- Soutien aux comités de suivi scientifique, apprécié par les doctorants.
- Communication efficace avec les doctorants.

• Points faibles

- Faiblesse des moyens (budget et nombre de contrats insuffisants, précarité du personnel BIATSS).
- Politique internationale fragile (baisse des effectifs d'étudiants étrangers et du nombre de cotutelles).
- Suivi de l'insertion professionnelle insuffisant.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED doit maintenir son soutien fort aux recherches des doctorants et à la qualité de leur encadrement. Il conviendrait toutefois de mieux comprendre les causes du nombre significatif d'abandons et de tenter d'y remédier. Elle devrait également poursuivre l'effort de réduction de la durée moyenne des thèses. Une politique plus exigeante de recrutement des doctorants hors contrat devrait être mise en place (obtention d'une mention au master). De plus, il serait important qu'elle continue son effort de diversification des sources de financement de thèses, particulièrement concernant les conventions CIFRE. Il serait par ailleurs souhaitable que la composition des comités de suivi soit plus transparente, tout comme celle des membres des comités de sélection des contrats au fil de l'eau. Il s'agirait enfin d'améliorer le dispositif de suivi des docteurs.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'augmentation des moyens (contrats doctoraux, budget) mis à disposition de l'ED lui permettrait de mener à bien sa politique de soutien à la mobilité internationale d'une part, et d'améliorer son offre de formation à destination des doctorants d'autre part. De même une aide accrue de l'établissement serait utile pour favoriser l'ouverture à l'international et au montage des dossiers de thèse en cotutelle. Enfin, des moyens supplémentaires attribués au CED permettraient d'assurer un suivi plus efficace des docteurs.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Cabinet de la Présidence
49 Boulevard François Mitterrand,
CS60032
63000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 40 61 80
www.uca.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département des formations
HCERES

Clermont-Ferrand, le 10 février 2020

Réf : MB/PH/ n°2020 - 18

Objet : Observation de portée générale sur le rapport d'évaluation DEF-PED210019650 - École doctorale n° 370 Lettres, sciences humaines et sociales - 0632035V

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité d'évaluation pour le travail important qui a été effectué et avant et durant cette visite sur site

Nous nous réjouissons que la qualité et le dynamisme de cette école doctorale aient été reconnues, et l'Université accompagnera bien sur cette structure, afin de tirer le meilleur parti des recommandations qui lui ont été faites, en particulier dans la mise en place de son Projet 2021-2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD